

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Septembre 2019

bulletin n° 4-2019

SOMMAIRE

Livres, revues...	p.2
Les rencontres nationales « jeunes en errance » 2019, infos à jour	p.5
Les sorties sèches d'ASE. Contribution au rapport Bourguignon	p.7
Les sorties sèches d'ASE. Le rapport Bourguignon	p.11

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » durant les années 2019-2021

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18
Site « jeunes en errance » : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/>
Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

LIVRES, REVUES...

Ajouter des étoiles

Hélène Dassavray

Hors cadre. Edition Hélène Dassavray, 2019 (www.helenedassavray.fr)

« Ajouter des étoiles », parce que la vie est tellement pourrie que ça ne peut pas faire de mal d'y mettre un peu de rêve et de beauté.

La narratrice, accompagnée d'un éducateur de prévention spécialisée, part sur les chemins de traverses de la grande précarité quelque part en Provence. Il s'agit de préparer un film fait des paroles et des vies de trois jeunes femmes qui vivent dans une cabane, une caravane bricolée, un camion vaguement aménagé... Les rencontres structurent le récit, ses propres souvenirs de jeunesse (autofiction ? Imagination ?) interfèrent, les paroles de l'éducateur ponctuent.

C'est que la vie n'a pas été et n'est toujours pas jolie jolie pour ces trois femmes. Maltraitements physiques infantiles, incestes plus ou moins dits, inattentions parentales, échecs des placements et des suivis sociaux, violences conjugales, drogues, et bien entendu énorme et permanente précarité structurent leurs survies. Et, cependant, au milieu de tout cela, elles bougent, elles résistent, elles avancent. Cahin-caha, avec des clashes qui remettent tous les efforts à zéro, aussi avec des entraides, des solidarités... Et avec de sacrés coups de main de l'éducateur qui est attentif à elles, qui ne les lâche pas même quand elles contribuent largement et très efficacement à ce que tout rate une nouvelle fois.

Trois récits de vie, donc, de ces vies faites d'errance, de pertes de soi, d'espoirs, de lumières, auxquelles il serait si bon d'ajouter quelques étoiles... Autofiction, roman biographique ? Un peu de tout cela. Le grand intérêt de ce livre pour les intervenants du social c'est son écriture ethnographique sous forme romancée, sa lecture fluide, qui permet d'entrer dans ces vies présentées sans misérabilisme ni compassion. Des vies brutes, habitées, cash, avec des personnes brutes, habitées, cash. Passionnant.

Les intéressés découvriront également une pratique de la prévention spécialisée très éloignée de ce que la « prev' » est devenue, avec une définition très affective proposée par l'éducateur dans une discussion : « *la prévention c'est d'aller vers les gens les plus... c'est le dernier rempart, le dernier filet, les gens les plus abîmés, les gens qui prêtent à l'imaginaire, au fantasme, qui font peur* » (p. 235). A méditer.

Mais qui veut la mort de la prévention spécialisée

Des premiers pas aux derniers jours

Pascal Le Rest

L'Harmattan, 2019

Pascal Le Rest est un des experts nationaux en matière de prévention spécialisée, cette action éducative particulière mis en œuvre par les « éducateurs de rue ». Il y a été éducateur, conseiller

technique départemental, chargé de missions nationales d'appui ; il sait de quoi il parle. Et c'est tout l'intérêt du sujet central de ce livre : une interrogation sur ce que devient selon lui la prévention spécialisée, et sur les risques que cette évolution engage.

Son livre ne parle pas que de cela. Il comporte également une présentation des statuts administratifs des opérateurs, de l'organisation des équipes, une revue des types d'actions engagées ; pour qui ne connaît pas ce secteur, ce type d'action éducative, c'est efficacement informatif. Mais ce n'est pas le plus intéressant.

Venons-en à la thèse centrale. La *prév'* (on dit comme cela dans le milieu) risque de se perdre parce que plusieurs de ses référents nationaux, responsables d'importantes associations départementales, se sont résolument engagés dans la lutte contre la radicalisation en intégrant les cellules départementales d'alerte, et-ou en assurant directement le pilotage de ces cellules. Pour l'auteur cet engagement pose directement la question de la confidentialité, d'autant plus qu'un des piliers de la prévention spécialisée est le respect de l'anonymat des jeunes avec qui les éducateurs sont en contact. La crainte et l'attaque sont fondées en théorie. Mais seulement en théorie : on peut tout à fait imaginer qu'une grosse association d'action sociale comprenne plusieurs services, dont un chargé de la prévention spécialisée, et assure d'autre part la gestion d'une cellule départementale « radicalisation ». Des étanchéités sont alors possibles, à travailler. Cependant, cet engagement dans ce dispositif public particulier peut laisser penser, et ici je partage le point de vue de Pascal Le Rest, que les grands principes ont été vite oubliés au profit d'un opportunisme institutionnel légitimement interrogeable. Rappelons au passage que les institutions de la *prév'* ne sont pas les seules à se positionner comme acteurs importants dans la lutte contre la radicalisation. L'association nationale des points d'accueil et d'écoute des jeunes (les PAEJ) et l'association nationale des Maisons des adolescents ont également clamé haut et fort leurs participations importantes à ces actions par l'accueil dans leurs permanences des jeunes en danger de glissement. A la soupe ! C'est pourtant bien mal connaître les processus de radicalisation, qui font que quand une personne commence à s'engager dans cette dynamique elle devient inaccessible à toute parole rationnelle.

Etrangement, l'alerte de l'auteur sur la mort cherchée (?) de la prévention spécialisée ne cherche pas d'autres assassins potentiels. Et pourtant ! A commencer par l'institution fédérant cette pratique, le Comité national des associations de prévention spécialisée (CNLAPS), fier d'une convention nationale l'engeant comme acteur important dans la Politique de la Ville, qui l'enferme encore plus dans une pratique qui n'aurait de sens que dans les cités, avec les « jeunes des cités ». Et tant pis pour les actions si peu existantes en milieu rural, tant pis pour les accompagnements de jeunes en errance en squats et en centre-villes, tant pis pour les pratiques dans les fêtes, les festivals, les trains, les stations de vacances... Reconnaissons que ce centrage « cités » n'est pas que l'acte des dirigeants : nombre d'éducateurs continuant d'estimer que « le public de la *prév'* c'est les jeunes des cités ». Ceci autre risque d'une perte de sens, avec un lent mais massif centrage sur les plus jeunes, les 10-15 ans, poussé en cela par les villes et les conseils départementaux, centrage souvent mal coordonné avec les services municipaux en charge de la jeunesse (quand il y en a), la prévention devenant acteur important du périscolaire et des loisirs éducatifs.

Alors oui, la prévention spécialisée est en danger. Elle se retrouve en concurrence avec les actions de médiation de rue, visibles et efficaces dans l'immédiat à traiter, elle est interpellée sur ses résultats, sur son culte du secret, et nombre de positions professionnelles individuelles viscéralement anti-flics

l'empêchent de construire des relations intelligentes avec les polices municipales et nationale, elle s'enferme dans des actions auprès de jeunes publics pas vraiment en rupture déjà destinataires de tant d'autres actions publiques, elle s'engouffre dans des opportunités institutionnels de passage... Ces dangers cumulés, jamais travaillés ni débattus sereinement, conduisent lentement mais peut-être sûrement non pas à sa fin, mais à son assèchement conceptuel produit par le double effet d'un auto-enfermement des professionnels dans un modèle parfait et des pratiques gestionnaires opportunistes des associations qui la portent.

Monsieur Viannet

Véronique Le Goaziou

Editions La table ronde, 2018

Roman noir ? Roman sociologique ? sacré roman !

La trame est simple : une enquêtrice, probablement sociologue ou ethnologue, est chargée de rencontrer d'anciens usagers d'un centre de réinsertion qui s'interroge sur leurs devenir. Et elle nous raconte ses rencontres avec monsieur et madame Viannet. L'écriture est dynamique, dialoguée, réelle. Du vécu.

Le fond est terrifiant. La vie faite de vide, de clopes et de bière, la télé et ses émissions enfantines comme seule ouverture. La détresse du quotidien avec le froid, la précarité, l'inconfort. L'absence complète de liens sociaux, y compris familiaux. Les enfants placés qui ne veulent plus entendre parler de leurs parents. La prison. Les anciens amis d'un moment perdus de vue, oubliés, morts ; pourquoi s'en souvenir ?

Et cette enquêtrice qui s'accroche malgré les blocages, les fuites, les écarts, qui revient même quand le travail est déclaré terminé, parce quelque chose qu'elle ne comprend pas elle-même la retient à ce couple. Don de lien ? Fraternité en acte, qui ne nécessite pas de grandes déclarations ? Elle est embarquée dans ce bateau dérivant jusqu'au naufrage, et s'en va en emportant avec elle une trace de l'humanité rencontrée, peut-être pour qu'un souvenir en existe.

Les critiques littéraires diront ce qu'ils pensent de ce roman. Ce que ce texte apporte aux travailleurs sociaux est d'un autre registre. C'est la concentration, la mise en en archétype de ces personnes, de ces couples perdus, psychologiquement détruits par la vie, y compris par toutes les maltraitances institutionnelles qu'ils ont subis. Les assistés fin de droits, les sans dents, les rejetés du système car inadaptés sont là, avec l'absence totale des soutiens et des accompagnements possibles car ils ne demandent plus rien à qui que ce soit. Ils coulent.

Véronique Le Goaziou n'est pas qu'auteure de romans. Elle est également sociologue, et sort d'un long travail portant sur le devenir des personnes passés par les dispositifs d'aide à la réinsertion. Ce roman est une autre façon de rendre compte, qui n'exclut pas de rendre compte en langue scientifique dans de beaux rapports de recherche lus seulement par les commanditaires. L'écriture romancée permet alors de rendre à tous, à nous tous, ce qui a été ramassé. Parce que des Monsieur et des Madame Viannet il y en a partout, invisibles et inconnus.

Les animaux pensent

Rhizome n°72, juillet 2019

Voici des années que *Rhizome*, la revue de l'ORSPERE-Lyon Le Vinatier, explore les articulations entre la santé mentale et la précarité d'une part, et le thème choisi pour les numéros d'autre part. Et voici les animaux...donc voici des textes de réflexion et des textes de pratiques réfléchies portant sur les chiens des SQDF et des jeunes en errance. Des textes courts mais solides, qui montrent des possibles et qui aident à penser, comme toujours.

On peut s'abonner gratuitement à la version papier de *Rhizome*, ou le lire sur internet :

<http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra/rhizome-782.html>

LES RENCONTRES NATIONALES « JEUNES EN ERRANCE » 2019

La machine est lancée. Les inscriptions arrivent lentement. Il y a encore des places !

Voici la fiche de présentation-inscription à jour au 23 septembre, reprise et mise à jour du document initial de présentation-inscription :

Ces journées annuelles s'adressent à toutes les équipes identifiées dans le réseau « Jeunes en errance ». Environ 100 participant.e.s sont attendu.e.s, représentant environ 50 équipes.

Elles sont organisées par les CÉMEA dans le cadre d'une convention passée avec le Ministère des Solidarités et de la Santé pour l'animation du réseau.

L'étape 2019 a lieu à Strasbourg avec l'aide des associations Entraide-Le Relais et de la Maison Départementale des Adolescents.

Conditions d'organisation et d'inscription

Deux participant.e.s par équipe sont pris.e.s en charge : professionnel.le.s, bénévoles, partenaires.

Une troisième place est possible pour un.e stagiaire en cours de formation.

Cette prise en charge comprend la participation aux travaux, l'hébergement en apparthôtel en chambre double (sans petit déjeuner), ainsi que le buffet collectif du mercredi 27 novembre.

Préparation et contribution aux travaux

Chaque équipe s'engage à se présenter aux autres dans le cadre du « Forum des équipes » (mardi 18h-20h) en montrant ce qu'elle est par la mise à disposition de documents (projets, rapports, photos, etc) et par un affichage (taille paper board). Il n'est pas interdit de proposer également quelques spécialités locales, solides ou liquides, à faire goûter et à partager.

D'autre part, toutes les équipes sont invitées à proposer un thème d'échange pour les ateliers en présentant de façon approfondie une pratique. Certains des ateliers seront centrés sur une pratique portée par une seule équipe, d'autres réuniront quelques pratiques proches. Ces témoignages serviront de « starter » aux échanges qui suivront. Toutes les propositions sont les bienvenues !

Déroulement prévisionnel des journées

Mardi 26 novembre 2019

13h	<i>Accueil dans les locaux</i>
14h00-14h45	<i>Ouverture en séance plénière. Rappels et informations sur le réseau national, état des lieux du secteur, formes de travail des 3 jours, organisations matérielles.</i>
14h45-17h	<i>Intervention de Alexandra Menis, Cheffe de projet « Hébergement et logement Jeunes » à la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), puis échanges.</i>
18h00-21h00	<i>« Forum des équipes ». Chaque équipe dispose d'une table pour se présenter. Lieu à préciser.</i>

Mercredi 27 novembre 2019

09h30-12h00	<i>1ère séance d'ateliers. Des équipes présentent une pratique devant 10 à 30 participant.e.s qui en débattent ensuite.</i>
12h00-13h30	<i>Buffet froid organisé sur place.</i>
14h00-17h00	<i>Conférence de David Le Breton, professeur de sociologie à l'université de Strasbourg : « Les expérimentations juvéniles ». Puis échanges</i>

Jeudi 28 novembre 2019

09h30-11h30	<i>3ème séance d'ateliers. Des équipes présentent une pratique devant 10 à 30 participant.e.s qui en débattent ensuite.</i>
12h00-12h30	<i>Séance plénière. Retours rapides sur les ateliers. Synthèse des travaux : identification des points à faire « remonter », ainsi que des points à mettre au travail ou à approfondir dans l'année.</i>

Procédure d'inscription

La procédure d'inscription est totalement informatisée.

Les inscriptions individuelles se font sur :

<https://framaforms.org/journees-nationales-jeunes-en-errance-novembre-2019-a-strasbourg-1562830693>

Si votre formulaire d'inscription est complet vous recevez immédiatement et automatiquement un courriel de confirmation. Sinon... vérifiez les cases cochées en rouge !

Nous vous indiquerons par courriel une semaine avant les rencontres les coordonnées de votre hébergement.

Lieu de travail, lieux d'hébergement

Les travaux auront lieu à l'Atelier Canopé 67, 23 rue du maréchal Juin.

Les hébergements sont organisés dans les Cityrésidences de la rue des magasins.

Contacts en cas de soucis

Versant administratif : Oliva Mendy . 01.53.26.24.49. oliva.mendy@cemea.asso.fr

Versant technique : François Chobeaux. 06 08 90 86 36. francois.chobeaux@cemea.asso.fr

Attention !

Nous ne pouvons pas vous accueillir le lundi soir.

Les participations avec hébergement sont limitées à un total de 70 personnes et seront prises dans l'ordre de réception des inscriptions.

Le total de l'ensemble des participants est limité à 120. Là aussi l'ordre des inscriptions sera primordial.

LES SORTIE SECHES D'ASE. CONTRIBUTION DU RESEAU « JEUNES EN ERRANCE » AU RAPPORT BOURGUIGNON

En juillet 2019 la députée Brigitte Bourguignon, présidente de la commission des Affaires Sociales à l'Assemblée Nationale, chargée d'un rapport au Premier Ministre sur les sorties de placement, a souhaité rencontrer les CEMEA-Réseau Errance dans ce cadre.

Voici le texte de la note envoyée pour préparer cette rencontre. C'est une large reprise de la note remise à la DGCS sur la question des fugues institutionnelles au printemps dernier.

Préalable quantitatif

Porter attention aux « sorties sèches », est avancer dans un épais brouillard quantitatif : on ne sait pas combien de sortants de placements passent à la rue à 18 ans, et ce encore moins s'ils ont fui leur placement avant leur majorité. La fonction quantitative de l'ONPE est limitée par des données trop globales, partielles et parfois périmées, issues des départements qui ont bien voulu les faire remonter. Alors chacun extrapole à partir de chiffres INED-INSEE vieux de plusieurs années et à partir

de récentes approximations reconnues comme telles avancées par l'ONPE.

Préalable aux propos qui suivent

La question des sorties sèches n'est pas abordée de front dans cette réflexion, parce qu'on postule que celles-ci ne sont que la conséquence de fonctionnements, d'organisations et de représentations qui contribuent à ce que se développent des dynamiques de rupture institutionnelles chez des adolescents placés, aboutissant à des ruptures avant 18 ans ou à des sorties conflictuelles à 18 ans.

Des mesures de bon sens qui ne peuvent pas tout résoudre

La loi de protection de l'enfance de 2016 prévoit qu'un entretien doit avoir lieu durant l'année des 17 ans afin de préparer la sortie. Etait-il si nécessaire de légiférer sur l'évidence du besoin de préparer les sorties, ceci étant à travailler bien avant la dernière année car c'est une des fonctions centrales de l'ASE ? Admettons la nécessité. Mais dans ce cas comment cet entretien, qu'on imagine chaleureux, projectif et constructif, peut-il avoir lieu avec un adolescent qui ne croit plus en l'aide qui lui est proposée, et ceci pour autant qu'il soit présent car pas en fugue le jour du rendez-vous ad hoc ? Ceci d'autant plus que si l'amendement exigeant une prise en charge préalable dans les 18 mois précédents les 18 ans pour bénéficier d'un AJM est maintenu durant la navette parlementaire, les « ingérables-incasables » pour lesquels une interruption de la mesure aura été prononcée à l'occasion d'une fugue encore plus longue que les précédentes ne seront pas éligibles au dispositif. D'autre part, conduire un entretien sur ce sujet nécessite de bien connaître les possibilités et les dispositifs d'aide qui existent pour les plus de 18 ans à la trajectoire future aléatoire : fonctionnement d'une Mission Locale et du dispositif Garantie Jeunes, règles d'inscription en FJT, fonctionnement du 115... Ce n'est pas toujours le cas pour les personnels et cadres des MECS, et les référents ASE.

Il y a aussi un obstacle financier majeur à la généralisation des AJM. La proposition de loi vise à rendre systématique la mise en place d'un accompagnement contractualisé entre 18 et 21 ans, évoquant beaucoup les Contrats Jeunes Majeurs en voie rapide de disparition. On parle également de « droit au retour ». Une fois levé l'écueil des grands mineurs en rupture relationnelle et institutionnelle qui ne supportent plus les tutelles psycho-éducatives et qui ne sont pas vraiment concernés par cette mesure, comment peut-elle mise en place à budget constant pour les départements alors que c'est justement leur coût qui fait tendre à la suppression des CJM ?

Un fautif rapidement trouvé

Il peut être rapide, et facile, de trouver l'origine du mal : les MECS travailleraient mal. Routinisées, avec du personnel peu investi, avec une incapacité grandissante à travailler avec les adolescents les plus en difficulté... En gros les MECS réussiraient à peu près avec les enfants malheureux, mais seraient en échec avec les enfants turbulents devenant peu à peu « incasables », « ingérables », dont il est souvent dit dans une sidérante inversion des causalités qu'ils mettent leurs placements en échec.

On sait également que, selon les MECS, selon les équipes et parfois même selon les professionnels présents, le traitement des retours de fugues diffère très largement d'un lieu à un autre, d'un moment à un autre, et ceci pas seulement par effet de la prise en compte particulière de chaque situation. Pour des adolescents grands fugueurs, qui passent d'établissement en établissement, ces absences de

cohérences institutionnelles ajoutent à leurs difficultés psychiques et relationnelles et altère encore plus leur confiance dans l'institution.

Un cadrage institutionnel peu aidant

Peu à peu le recrutement des cadres des ASE s'est éloigné d'une logique de promotion interne pour aller vers le recrutement de spécialistes administratifs peu ou pas au fait des questions techniques de la protection de l'enfance.

La transformation des postes d'éducateurs de nuit en internat en postes moins coûteux de veilleurs de nuit a conduit à perdre la richesse potentielle du travail de nuit qui pouvait être conduit dans cet espace-temps particulier.

Les taux directeurs d'évolution des prix de journée en MECS ne suivent pas l'aggravation de la situation des mineurs accueillis, de plus en plus perturbés.

Le financement des MECS au prix de journée (sauf quelques exceptions départementales) fait qu'il est difficile de conserver un lit vide (de fugueur) plus de quelques semaines alors que ce lit est financé. Et la suspension de son financement le temps de sa vacance met l'institution d'accueil en difficulté car ses charges fixes courent. Un financement global de fonctionnement prenant en compte ces réalités, serait largement plus satisfaisant.

Aux frontières des MECS, la « franchise » d'accueil inconditionnel de 72h de mineurs en fugue prévue dans la loi de protection de l'enfance de 2007 ne s'applique pas aux fugueurs institutionnels, ceci pour des strictes mais absurdes raisons comptables de double tarification. C'est se priver ici d'un outil de qualité.

L'impossibilité d'accueillir des grands mineurs dans les dispositifs d'accueil destinés aux plus de 18 ans (accueil de jour et CAARUD) fait que ces adolescents, présents sur les marges de ces structures, peuvent ne pas y être pris en charge alors qu'ils ont fait le pas d'aller vers elles.

Nombre des fugues de mineurs qui flirtent peu à peu avec l'errance se passent dans les centres-villes, espaces désertés par la prévention spécialisée en application de mesures d'économie. S'ajoute à cela l'affirmation dans la loi de 2016 que la prévention spécialisée est un des éléments de la politique de la ville, ceci l'enfermant encore plus dans les périphéries et les quartiers.

Des complémentarités qui restent à fabriquer et à installer

Il est évident que les « incasable-ingérables » nécessitent des prises en charge complémentaires qui articulent ASE, médico-social-ITEP et pédopsychiatrie. Mais les cultures, les financements, les temporalités de ces trois institutions sont complexes à mettre en phase. Ajoutons à cela que la pédopsychiatrie (tant ambulatoire qu'hospitalière) est largement sinistrée et souvent dans l'incapacité fonctionnelle de répondre.

Plus largement, une conception de la protection de l'enfance idéologiquement verrouillée

La doctrine française de protection de l'enfance est le maintien le plus longtemps possible de la normalité : relations les plus régulières possibles avec la famille, et scolarité classique. Le placement n'intervient alors, sauf urgence, que quand la panoplie éducative du milieu ouvert a été épuisée, et les séjours de rupture, deux fois plus coûteux que les journées en MECS, ne sont mis en œuvre que comme brève solution de dernière chance.

On peut pourtant imaginer que des évaluations solides conduisent à proposer précocement des situations de rupture spatiale et relationnelle construites sur des projets et des aventures collectives partagées. Et tant pis pour le lien matériel familial (ce qui n'empêche pas de travailler ce lien au plan symbolique avec l'adolescent) et pour sa scolarité déjà plus que cahotante.

Avec quels professionnels ?

Il y a peu d'éducateurs expérimentés en MECS, où la rotation des jeunes diplômés est patente. C'est pire dans les institutions organisant des séjours de rupture. Il y a là non pas un problème de motivation initiale, mais un problème de qualité vécue du travail (difficultés, partages, soutiens...), de complexité de celui-ci et aussi de valorisation salariale. Mal payée, peu et parfois mal encadrée, mal soutenue, la fonction d'éducateur en MECS et en séjour de rupture est à fortement revaloriser qualitativement et financièrement.

Alors, par où démarrer ?

Produire des chiffres fiables sur les sorties sèches. C'est la fonction de l'ONED.

Partager les pratiques éducatives portant sur les « retours de fugues » dans le but d'identifier des cohérences. C'est à conduire en partenariat avec l'ANMECS.

Observer le travail d'équipes de prévention spécialisée de centres-villes dédiées aux grands adolescents et aux jeunes majeurs en dérive. En partenariat avec des conseils départementaux et le CNLAPS. Exploitation de l'expérience acquise par l'équipe de prévention spécialisée de Rennes-centre, ADSEA 35.

Autoriser des accueils de jour « + de 18 ans » à accueillir de grands mineurs en leur donnant pour cela un statut de prévention spécialisée, et-ou en utilisant les capacités légales des PAEJ. Ceci en lien avec des DDCS et des CD, et en y associant la FAS et l'ANPAEJ. Exploitation de l'expérience acquise par le PAEJ « Chocolat chaud » à Bourg en Bresse, ADSEA 01, et par le CAARUD de l'association Clémence Isaure à Toulouse.

Autoriser les accueils de crise de mineurs 24-24 (72h loi 2007) à accueillir des fugueurs institutionnels, en lien avec des CD.

Observation des pratiques de Paris Ados Service (ADSEA 75) et des accueils « non mandatés » 24/24 belges de Bruxelles (Abaka, SOS Jeunes) et Charleroi (Point jaune).

Soutenir et exploiter des expériences intra et extra-institutionnelles de soutien et de complémentarité entre services et équipes favorisant le maintien du lien avec un mineur en crise. Observation de cette pratique développée par la MECS du CODASE à Grenoble et par l'ASE du CD 31.

Proposer à des Inspections Académiques et des CD la possibilité de suspendre des scolarités au profit d'aventures partagées à proposer précocement.

Soutenir et observer des séjours de rupture précoces, coordonnés avec les institutions de suivi. En lien avec des CD et la CNAPE. Exploitation de l'expérience acquise en séjours de rupture précoces par l'association Les maisons des enfants de la côte d'Opale à Outreau.

LES SORTIES SECHES D'ASE. RAPPORT DE B. BOURGUIGNON

Brigitte Bourguignon (cf. chapitre précédent) a remis son rapport au Premier Ministre en août 2019. Il comprend 40 propositions argumentées, qui pour la plupart portent sur des modes d'organisation n'engageant pas de contraintes budgétaires.

Les propositions du réseau « Errance » y sont largement reprises : coordinations ASE-Médico social-Pédopsychiatrie, mode de financement des accueils, ouverture des accueils +18 ans aux -18 ans, évolution de la Garantie Jeunes, attention apportée au handicap psychique...

On y lira également avec grand intérêt la notion de revenu universel, des propositions pour une meilleure prise en charge des mineurs étrangers...

A lire de très près, et surtout à suivre de près, parce que la mise en œuvre devra suivre :

[https://jeunes-en-](https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/IMG/pdf/201908_rapport_b_bourguignon_accompagnement.pdf)

[errance.cemea.asso.fr/IMG/pdf/201908_rapport_b_bourguignon_accompagnement.pdf](https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/IMG/pdf/201908_rapport_b_bourguignon_accompagnement.pdf)